

# 10<sup>ème</sup> Rencontres Photographiques d'Esvres-Sur-Indre Année 2019

## Règlement de l'exposition des Clubs Invités



**"Objectif Images"** organise :

### **"Les Rencontres Photographiques d'Esvres-Sur-Indre"**

du mercredi 29 mai au dimanche 2 juin 2019  
dans la salle des Fêtes d'Esvres sur Indre (37 320)

L'invité d'honneur sera la photographe **Nina MAGDAS**.

<https://www.facebook.com/pg/ninamagdaspro>

### **Article 1 : L'Exposition**

**L'exposition** a pour thème cette année « **Dix** »

La participation à l'exposition est réservée aux clubs photos de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI), aux clubs invités par l'association « **Objectif Images** » ainsi qu'aux membres de l'association « **Objectif Images** », organisatrice de cet événement.

La participation à l'exposition est gratuite, mis à part les frais de tirages et d'encadrements des photos présentées, restant à la charge des clubs exposants ou de leurs membres.

Les photos proposées pour ce thème « **Dix** » pourront tout aussi bien être issues de tirages numériques ou argentiques. Les tirages noirs et blancs ainsi que couleurs seront acceptés.

Pour cette partie "Exposition", les montages photos sont autorisés.

**Les clubs de la CCTVI et les clubs invités** exposeront chacun leurs photos sur le thème « **Dix** », sur une surface maximum de trois grilles recto-verso (soit 6 surfaces de 90 x 180 cm). Il sera apporté une attention au positionnement esthétique des cadres en fonction de leurs dimensions sur les grilles, en essayant de positionner dos à dos, des cadres de dimensions similaires. Il peut également être prévu par le club exposant un revêtement de surface léger de type voilage, pouvant être fixé sur la grille et permettant de ne pas voir le dos des cadres positionnés sur l'autre face, laissant ainsi un choix plus libre au niveau du positionnement des photos sur les surfaces attribuées. La teinte de ce voile devra rester dans des tons tels que blanc, gris ou noir, au choix des exposants. Chacun des clubs aura à sa charge de prévoir ce voile et les crochets de fixation nécessaires à la mise en place de chacun de ses cadres.

Les formats et types d'encadrements sont libres, le nombre de photos dépendra donc des dimensions de ceux-ci.

**Les clubs invités et ceux de la CCTVI sont invités à confirmer leur participation dès que possible, et au plus tard avant le 31 mars 2019.**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez me contacter par mail à l'adresse suivante :

Philippe DEPONT : [contact@philippedepont.fr](mailto:contact@philippedepont.fr)

**Les adhérents d'Objectif Images** auront à leur disposition une face de grille (90 x 180 cm), sur laquelle ils présenteront leurs photos sur le thème « **Dix** ». Le nombre, le format et l'encadrement seront à leur convenance, sous réserve de respecter la surface qui leur est attribuée.

Format libre jusqu'au A3. Encadrement libre (les cadres du club restent toutefois à leur disposition pour le format 20\*30).

Les tirages seront à la charge des participants et pourront être réalisés par qui bon leur semble.

Le présent règlement figurera sur la page Facebook de l'association « **Objectif Images** »:

[www.facebook.com/groups/ObjectifImages/](http://www.facebook.com/groups/ObjectifImages/)

ainsi que sur le site de l'association dans la rubrique « Les Rencontres Photographiques » :

<http://www.objectif-images-esvres.fr/>

## **Article 2 : Paternité des photos exposées**

Chaque participant à l'exposition (club ou membre de club) devra être l'auteur des photos qu'il proposera.

## **Article 3 : Droit à l'Image**

Les auteurs des photos devront détenir toutes les autorisations d'utilisation et de publication nécessaires, en ce qui concerne les personnes, les lieux, les œuvres ou objets photographiés de la part des intéressés, auteurs ou propriétaires.

L'association « **Objectif Images** » ne pourra être en aucun cas tenue pour responsable en cas de contestation ou de litige.

## **Article 4 : Pertes et dégradations durant l'exposition**

L'association « **Objectif Images** » décline toute responsabilité auprès de leurs auteurs et exposants, quant aux éventuelles pertes ou dégradations pouvant survenir aux photos et leurs supports d'encadrement pendant toute la durée de l'exposition.

## **Article 5 : Acceptation du règlement**

La participation à l'exposition implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. L'association « **Objectif Images** » ne saurait être tenue responsable si, par suite de cas de force majeure ou de cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si l'exposition et les concours étaient modifiés ou annulés.

Elle ne saurait non plus être rendue responsable de la destruction des œuvres et encadrements pour tout autre cas fortuit.

## **Article 6 : Droits de publication des photos exposées**

Les participants et auteurs des photos exposées, autorisent par avance l'association « **Objectif Images** » à publier leur nom et photographies sur les sites Internet, réseaux sociaux et dans les publications de la ville d'Esvres et des associations de cette commune, ainsi que de les utiliser lors de manifestations à Esvres, dans les communes de la CCTVI ou dans les villes jumelles.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite au Président de l'association « **Objectif Images** ». Ces données sont exclusivement réservées à l'association « **Objectif Images** » pour les seuls besoins de l'exposition et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants.

## **Article 7 : Informations complémentaires**

Mise en place des photos par les clubs invités

- **Mardi 28 Mai 2019** (10h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00)

Retrait des photos exposées par les clubs invités

- **Dimanche 02 Juin 2019** (à partir de 18h00).

Vernissage

- **Mercredi 29 Mai 2019** (à partir de 18h00).